



## Conseil économique et social

Distr. générale  
18 novembre 2011  
Français  
Original: anglais

### Commission économique pour l'Europe

#### Réunion préparatoire régionale en vue de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable

Genève, 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2011

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

#### **Une économie verte dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté**

### **Une économie verte dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté\***

#### **Note du secrétariat et du Programme des Nations Unies pour l'environnement**

##### *Résumé*

À sa soixante-quatrième session, en mars 2011, la Commission économique pour l'Europe (CEE) a décidé de tenir la Réunion préparatoire régionale en vue de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable les 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2011 à Genève.

Le présent document a été établi conjointement par le secrétariat de la CEE et le Programme des Nations Unies pour l'environnement afin d'étayer les débats relatifs à l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté.

Le document thématique intitulé «Pour une économie plus respectueuse de l'environnement: prise en compte de l'environnement dans le développement économique» (ECE/ASTANA.CONF/2011/4), établi conjointement par le secrétariat de la CEE et le Programme des Nations Unies pour l'environnement en vue de la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» (Astana, septembre 2011), servira de base à la Réunion préparatoire régionale pour les débats sur une économie verte dans le contexte du développement durable, tandis que le présent document s'appuie sur les résultats de la Conférence d'Astana et présente les perspectives futures.

\* Le présent document a été soumis tardivement en raison de la nécessité d'y incorporer les modifications et observations issues de la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe».

## I. Introduction

1. L'économie verte est perçue comme étant au cœur d'un regain d'efforts tendant à tenir compte des considérations environnementales et sociales de façon générale dans les décisions économiques au cours de la période menant à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), et au-delà.

2. On trouvera ci-après une synthèse des principaux messages communiqués dans les résultats de la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» (tenue à Astana du 21 au 23 septembre 2011) relatifs aux débats sur l'un des grands thèmes de la Conférence, «Pour une économie plus respectueuse de l'environnement: prise en compte de l'environnement dans le développement économique», ainsi que des propositions de mesures à prendre.

## II. Principales constatations relatives à l'économie verte et à l'élimination de la pauvreté

3. La Conférence d'Astana a affirmé la nécessité d'adopter une approche audacieuse et ambitieuse de mise en œuvre d'une économie verte comme moyen de parvenir à un développement durable et d'éliminer la pauvreté. Malgré les résultats non négligeables obtenus dans la réalisation de l'économie verte par l'ensemble de la région paneuropéenne, on se rend compte que le défi pour la région est encore grand.

4. En ce qui concerne la combinaison de mesures à adopter, il n'existe pas de solution toute faite permettant de réaliser le passage à l'économie verte. La politique dans ce domaine doit être adaptée aux caractéristiques du pays visé: dotation en ressources naturelles, degré de développement et solidité des institutions, nature et ampleur des principales carences du marché, secteurs, objectifs et cibles qu'il décide de privilégier et autres facteurs propres à sa situation. Pour certains pays de la région, par exemple, l'économie verte devrait contribuer à l'élimination de la pauvreté et à l'amélioration durable des moyens d'existence.

5. Il serait bon de mettre en place un cadre réglementaire robuste et des instruments axés sur le marché, notamment des impôts, taxes et prélèvements écologiques, une tarification du carbone et des subventions, ainsi que d'autres instruments, à savoir une approche volontariste et des instruments fondés sur l'information.

6. La tarification à partir du coût complet devrait être un élément central de la panoplie de mesures adoptée dans tous les secteurs. L'attribution d'un prix à la pollution et aux émissions de gaz à effet de serre, ainsi qu'à la surexploitation d'une ressource rare, devrait être au centre de toute combinaison de mesures, quel que soit le secteur de l'économie concerné.

7. La dimension «économie politique» est également jugée importante. La transition vers une économie verte devrait se faire avec la participation de toutes les parties prenantes, y compris les consommateurs et les entreprises, afin d'accroître la viabilité. Il est nécessaire de mieux sensibiliser les pouvoirs publics à l'économie verte, en particulier dans les ministères autres que ceux de l'environnement, et de faire en sorte que les questions relatives à l'environnement soient prises en compte de façon systématique dans les politiques sectorielles. Pour cela, on pourrait continuer de présenter dans toute la région des exemples de réussite dans l'économie verte. Des études ont montré que la poursuite d'objectifs de réduction des émissions avait donné lieu à la création d'un nombre considérable d'emplois, ce qui était particulièrement utile pour aider à surmonter la crise mondiale.

8. Il est essentiel de promouvoir l'économie verte auprès des entreprises si l'on veut que celles-ci s'impliquent. Les entreprises sont considérées comme les moteurs de l'économie verte, mais il faut mettre l'accent sur le fait que compétitivité et durabilité ne sont pas incompatibles.

9. Il est indispensable de faire évoluer les modes de consommation et de production actuels, non durables, et notamment de lutter contre le gaspillage au quotidien, afin de permettre la transition vers une économie verte. Toutefois, les gains réalisés en termes d'efficacité dans l'utilisation des ressources (ou en termes de rendement énergétique) ont souvent été annulés par un accroissement de la consommation. C'est pourquoi il faut impliquer les parties prenantes, notamment la société civile et les consommateurs, par l'information, la sensibilisation et l'étiquetage.

10. La transition vers une économie verte et durable qui encourage l'esprit d'entreprise requiert une formation technique et professionnelle. À cet égard, on pourrait envisager en priorité plusieurs mesures concrètes: a) démontrer aux étudiants l'importance du passage à une économie verte et les initier à l'écologie; b) comprendre les besoins de l'industrie pour opérer la transition vers l'économie verte; et c) veiller à ce que le soutien fourni par les décideurs aux éducateurs soit suffisant pour leur permettre de dispenser la formation nécessaire à l'acquisition de nouvelles compétences.

11. Les principales difficultés qui se posent aux pays de la région paneuropéenne dans le secteur de l'énergie, indépendamment de leur structure économique, tiennent à la nécessité d'accroître l'efficacité et la sécurité énergétiques et d'éliminer progressivement les subventions contestables en faveur des combustibles fossiles, de façon à atteindre les objectifs à long terme de réduction des émissions.

12. Il est également important de préserver et de mettre en valeur le patrimoine naturel, notamment les ressources en eau, les produits de l'agriculture et les forêts. Il est nécessaire à ce titre de continuer à mettre au point des mécanismes de paiement des services contribuant à la préservation des écosystèmes afin de donner une valeur à ces services et de les rendre plus visibles.

13. La recherche et l'innovation sont au cœur de l'économie verte, car elles offrent la possibilité d'abaisser le coût des techniques de réduction des émissions et des techniques écologiques existantes, mais aussi de fournir les nouvelles technologies nécessaires pour progresser dans la réduction des émissions et de la production de déchets et pour accroître l'efficacité dans l'utilisation des ressources. Dans les pays avancés comme dans les pays en transition, l'innovation contribue de façon non négligeable à développer l'emploi et à relever la productivité par la création et la diffusion des connaissances dans le contexte d'après-crise.

14. La pratique a montré que l'élaboration de plans d'action pour les technologies propres pouvait aider à stimuler l'innovation requise dans l'économie verte. Certaines mesures gouvernementales, comme les tarifs de distribution d'énergie et les subventions d'équipement, ont été déterminantes pour susciter la tendance récente à l'innovation verte dans la région paneuropéenne.

15. Des objectifs et des indicateurs sont également essentiels pour l'économie verte. La Conférence Rio+20 devrait être l'occasion de trouver les moyens d'aller au-delà du PIB et de s'affranchir du concept traditionnel qu'il représente.

### **III. Perspectives futures**

16. La Conférence Rio+20 pourrait avoir comme résultat utile et concret un plan de mise en application de l'économie verte arrêté à l'échelon international. Un consensus sur

l'élaboration d'un tel plan se dessine déjà dans d'autres régions. Ce plan pourrait aider les pays à s'orienter durant la période de transition vers une économie verte, proposer des choix politiques pour la mise en œuvre de cette économie et mettre en évidence les pratiques de référence et les enseignements tirés. Il pourrait comporter à la fois un volet politique et un volet axé sur l'action. Le volet politique serait la formulation d'un engagement politique à accélérer le passage à l'économie verte. Le volet axé sur l'action pourrait offrir un arsenal d'instruments et de mesures concrets et indiquer une répartition claire des tâches et des responsabilités.

17. Il est également important de progresser aux échelons régional et national, au moyen d'orientations et de plans d'action qui pourraient s'appuyer sur les engagements des pays et des régions relatifs aux changements climatiques et les porter à l'échelle de l'économie verte dans son ensemble.

18. Une plate-forme de dialogue et de partage des données d'expérience sur l'économie verte pourrait être mise en place à l'échelle de la CEE. Elle permettrait aux pays de faire fond sur leurs réalisations concrètes et d'échanger les bonnes pratiques.

19. L'Initiative pour une «passerelle verte», soutenue par la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique, pourrait constituer un mécanisme concret de transfert de technologies et d'investissements verts entre les pays d'Europe, d'Asie et du Pacifique. Le Programme de partenariat pour une passerelle verte, qui repose sur cette initiative, pourrait offrir une base stable à long terme pour les investissements verts et la coopération.

20. En ce qui concerne l'économie verte, les priorités sont nombreuses. Certains aspects doivent toutefois être examinés et donner lieu à des mesures en premier. Dans le contexte de la région paneuropéenne, il pourrait s'agir des aspects suivants:

a) Les mesures transitoires (visant une meilleure compréhension des changements structurels découlant de la transition vers une économie verte; mesures compensatoires ciblées pour venir en aide aux acteurs affectés par la transition);

b) La création d'emplois (développement des activités vertes génératrices d'emplois);

c) Le financement (surmonter les obstacles aux investissements dans les infrastructures vertes; élargir l'accès aux financements et aux technologies innovants dans le domaine des changements climatiques; fournir une assistance aux pays en transition et en développement);

d) La formation au développement durable (formation technique et professionnelle aux fins de la création d'entreprises dans le secteur de l'économie verte; sensibilisation; consommation durable);

e) La mesure des progrès accomplis dans l'établissement d'une économie verte (au-delà du PIB, des indicateurs de l'économie verte);

f) L'énergie (suppression progressive des subventions pour les combustibles fossiles; accroissement du rendement énergétique; sécurité énergétique; promotion des énergies renouvelables);

g) L'industrie (utilisation plus efficace de l'énergie et des ressources dans l'industrie; produits et marchés durables; gestion durable des déchets);

h) L'agriculture (réforme de la politique des subventions; développement de l'agriculture biologique);

i) L'eau (gestion intégrée des ressources hydriques; utilisation plus efficace de l'eau; accès à l'eau; qualité de l'eau et santé);

j) Des villes durables et résistant aux effets des changements climatiques (normes de rendement énergétique; incitations financières pour les ménages; mesures écologiques pour le parc immobilier public; zonage et aménagement de l'espace; réduction des émissions de carbone des moyens de transport; gestion durable des déchets urbains; préparation en prévision des catastrophes);

k) Marchés publics verts (création d'une demande pour ce type de marchés);

l) Achèvement et mise en œuvre d'un cadre décennal de programmes sur les modes de consommation et de production durables.

21. Pour aller de l'avant, les États membres devraient se poser les questions suivantes:

a) Quelles politiques sont de nature à favoriser une économie verte, partagée et concurrentielle à court, à moyen et à long terme, et quel est le rôle de la coopération régionale dans ce domaine?

b) Quelles mesures de soutien les pays devraient-ils prendre pour faire face aux conséquences socioéconomiques des changements structurels découlant de la transition vers une économie verte?

c) Quels sont les modèles les plus prometteurs pour inciter les entreprises à s'engager dans l'économie verte?

d) Dans quels domaines la région peut-elle faire part de bonnes pratiques et d'enseignements, afin de contribuer à l'établissement d'une économie verte à l'échelle mondiale?

---